

# Résidence d'artiste

## Appel à candidatures

**Lieu** : Andernos-les-Bains (Maison Louis David)  
**Temps de résidence** : du 16 octobre au 26 novembre 2023  
**Date limite de candidature** : 16 avril 2023

La ville d'Andernos-les-Bains organise un temps de résidence artistique « hors saison » au sein de la Maison Louis David afin de s'ouvrir à la démarche de création. Conçue comme une expérience artistique mais aussi comme une expérience humaine, cette résidence a pour vocation de faciliter la rencontre et les échanges avec des publics divers.



### PRESENTATION DU SITE

La ville d'Andernos-les-Bains, 12 000 habitants, est située sur le bassin d'Arcachon dans le département de la Gironde, à 45 km de Bordeaux. La ville organise habituellement des expositions d'arts plastiques et visuels au sein de la Maison Louis David, une maison de type « arcachonnais » construite en 1908 et propriété de la ville. Aménagée pour les expositions, ce lieu atypique, empreint d'histoire, bordé d'un parc, se situe en plein centre-ville et à proximité du bord de mer. Les expositions sont organisées à la Maison Louis David du mois de mars au mois d'octobre chaque année par le service Culture de la ville.

La Maison Louis David –qui sera à la fois le lieu de création et le lieu d'exposition – est un lieu chargé d'histoire, auquel les habitants sont particulièrement attachés. Son architecture typique du bassin d'Arcachon et son jardin arboré en font un des lieux forts de la ville. Par ailleurs, les nombreux artistes qui ont eu l'occasion d'y exposer ont souvent rapporté avoir été nourris par l'énergie du lieu et noué avec lui une relation particulière.

Le fait que le candidat puisse inclure ce lieu en tant que thématique dans son projet de résidence sera un plus.



## **PRINCIPE**

Ce temps de résidence vise à :

- Offrir à l'artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique dans un contexte qui fait sens et en lien avec la ville d'Andernos-les-Bains.
- Accompagner l'artiste sélectionné dans sa découverte du territoire et favoriser les rencontres avec des personnes ressources pour nourrir son travail de création.
- Permettre aux publics de se familiariser avec l'art et la création.
- Encourager les échanges en mettant en place des temps de médiation avec les écoles de la ville (écoles primaires, collège et lycée).

## **DEROULEMENT DE LA RESIDENCE**

Le séjour se déroulera sur une durée totale de 6 semaines du 16 octobre au 26 novembre.

L'artiste pourra être logé dans un bâtiment communal. La Maison Louis David ne disposant pas d'espace nuit, elle ne pourra être mise à disposition de l'artiste qu'en journée.

L'artiste doit donc posséder un véhicule pour circuler sur le territoire.

Le temps d'immersion, de recherche et de création sera émaillé de temps d'échanges avec différents publics.

Ainsi, durant la résidence, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics :

- Rencontres tout public le samedi après-midi. Pour cela, une exposition du travail déjà réalisé par l'artiste sélectionné est souhaitée dans la Maison Louis David et sera installée en début de résidence.
- Scolaires : Encadrées par un médiateur 6 demi-journées de rencontres avec ateliers.
- Un atelier à la médiathèque de la ville
- Un temps de restitution publique des recherches menées en résidence (dernière semaine). Celui-ci doit permettre au public de mesurer l'ensemble des étapes d'un processus créatif.

## **THEMATIQUE**

- La résidence au sein de la Maison Louis David s'adresse aux artistes travaillant dans les domaines suivants : arts plastiques/arts visuels.
- Le séjour est un moment d'immersion, d'inspiration, de dialogue et de création. Il est souhaité que celle-ci soit en lien avec le lieu de résidence (la Maison Louis David), son histoire ou son environnement, sans pour autant que cela ne revête un caractère obligatoire.

## **MODALITES DE CANDIDATURE**

### **Conditions financières :**

- Allocation de résidence : 1200 €
- Enveloppe pour production : 800 €
- Rémunération temps d'échanges et de médiation : 400 €
- Exposition de fin de résidence : La ville prend en charge la communication et le cocktail de vernissage. Elle peut proposer une aide au montage de l'exposition.
- Un logement est mis à disposition de l'artiste le temps de sa résidence

### **Prérequis de candidature / critères d'éligibilité :**

Les candidats et candidates sélectionnés pour ce programme de résidence devront :

- Avoir le statut d'artiste professionnel et disposer d'un numéro SIRET
- Être titulaire du permis B et posséder un véhicule



### **Processus de sélection**

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'élus, d'agents de la ville et de professionnels des arts plastiques et visuels. Le dossier devra être composé des éléments suivants :

- Dossier artistique (CV et book)
- Note d'intention (courte description du projet + lettre de motivation)
- Attestation de dispense de précompte

Les candidatures doivent être rassemblées en un seul fichier PDF d'1 taille de 10 Mo maximum.

### **Critères d'appréciation du dossier**

- La présentation du dossier
- L'originalité du projet artistique
- Le parcours professionnel
- Expérience de la médiation notamment à destination du jeune public
- Lien du projet avec la Maison Louis David et le territoire du Nord-Bassin

### **Calendrier**

Le dossier de candidature doit être envoyé à [mnicolas@andernos-les-bains.com](mailto:mnicolas@andernos-les-bains.com) au plus tard le 16 avril 2023.

Un entretien avec les artistes présélectionnés se déroulera à partir de mai 2023.

Un descriptif technique du lieu peut être envoyé sur demande.

Pour des renseignements complémentaires veuillez contacter Maud Nicolas à l'adresse [mnicolas@andernos-les-bains.com](mailto:mnicolas@andernos-les-bains.com) ou le service culture au 05.57.76.11.24